



**VILLE DE LOUISEVILLE**  
**FAITS SAILLANTS-BUDGET 2023**

**RÔLE D'ÉVALUATION**

- 2023 est la première année du rôle triennal 2023-2024-2025
- Le rôle d'évaluation des immeubles imposables s'élève maintenant à un peu plus 806 millions ce qui représente une augmentation de 23,17% par rapport à l'ancien rôle qui s'élevait à un peu plus de 654 millions.
- Les augmentations de valeur par catégorie suite au dépôt du nouveau rôle d'évaluation sont les suivantes :
  - Catégorie «Immeubles résidentiels»: 28,69%
  - Catégorie «Immeubles de 6 logements et plus» : 13,80 %
  - Catégorie «Terrains vagues desservis»: 7,88 %
  - Catégorie «Immeubles non résidentiels» : 11,06 %
  - Catégorie «Immeubles industriels»: 13,51 %
  - Catégorie «Immeubles agricoles »: 23,23 %

**BUDGET 2023**

- Les revenus globaux de la Ville s'élèvent à 13 701 168 \$ comparativement à 12 308 897 \$ en 2022 soit une hausse globale de 11,31 %.
- Les dépenses de fonctionnement tant qu'à elles subissent une hausse de 11,14 % pour s'établir à 13 046 255 \$ en 2023.
- Hausse de taxes de 6,1 %
  - En 2023, l'augmentation des taxes pour la maison unifamiliale moyenne représente une hausse de 6,1% comparativement à l'Indice des prix à la consommation qui se situe à 6.9%. L'ajout du service de la collecte des matières organiques a un impact plus qu'important sur le budget 2023. En effet, sans l'ajout de ce service, le conseil municipal aurait pu limiter l'augmentation à 2,9 %.

**Les taux de taxes foncières sont les suivants :**

- Taxe foncière pour la catégorie d'immeubles «résidentiels» : 0,93 \$/100 \$;
- Taxe foncière pour la catégorie d'immeubles «6 logements» : 1,05 \$/100 \$;
- Taxe foncière pour la catégorie d'immeubles «commerciaux »: 1,59 \$/100 \$;
- Taxe foncière pour la catégorie d'immeubles «industriels» : 1,74 \$/100 \$;
- Taxes foncières pour la catégorie d'immeubles «agricoles» : 0,669 \$/100 \$.

**Taxe de secteur pour l'assainissement des eaux:**

- Taxe foncière pour les immeubles du secteur desservi : 0,0968 \$/100 \$ (cette taxe couvre les dépenses d'opération pour l'assainissement des eaux et le service de dette)

**Taxes de secteur pour le service de dette des 3 prolongements de réseau d'égout suivants:**

- La taxe de secteur Égout Grande-Carrière sera de 0,176 \$ / 100\$
- La taxe de secteur Égout Notre-Dame Sud sera de 0,292 \$/ 100\$
- La taxe de secteur Égout Notre-Dame Nord sera de 0,10 \$/ 100 \$

**Au niveau des tarifs:**

- Les tarifs de l'eau demeurent à 225 \$ par unité de logement et 110 \$ par local ;
- Les tarifs pour les ordures ménagères augmentent de 15\$ par unité pour l'année 2023 et s'élèvent à :
  - 140 \$ par unité de logement;
  - 120 \$ par local;
  - 46 \$ par chambre locative pour les résidences de personnes retraitées autonomes ou non autonomes.

**OBSERVATION FINALE**

Malgré une hausse de taxes de 6,1 %, les résidents ont vu la valeur de leurs propriétés augmenter de 28,7 %. En d'autres termes, le compte de taxes augmente de 146 \$ alors que la maison moyenne a augmenté de plus de 50 000 \$. Nul été l'arrivée obligatoire du «bac brun», le compte de taxes n'aurait augmenté que de 2,9 %, soit 2 fois moins que l'inflation.